

## Trouver une décision imprimée à la Bibliothèque de droit Michel-Bastarache

Si l'intitulé et l'année sont connus, mais pas la référence

Consulter la *Table générale de la jurisprudence* du Canadian Abridgment et noter la référence.  
KE 173 C33 2007 v. 1-15

Pour connaître l'emplacement du recueil, consulter la [Liste des principaux rapports judiciaires, recueils de lois et ouvrages de référence](#) (également disponible au comptoir du prêt).

Il ne reste plus qu'à localiser la collection et le volume dans la Bibliothèque

Recherche relative à une question de droit

General Index  
KE 173 C342  
2007

Déterminer le sujet principal.

Passer du général au spécifique jusqu'à un numéro de volume.

Key & Research  
Guide  
KE 173 C392 2007

Déterminer le domaine général du droit.

Passer du général au spécifique en prenant soin de noter le code de classification.

Au moyen du numéro de volume ou du code de classification, repérer les résumés à l'intérieur du Canadian Abridgment (KE 173 C3 2003 v. 1-117). Prendre note des références qui s'appliquent.

**Ces textes ne sont que des résumés, ils ne remplacent pas la décision officielle.**